



Possibilité d'annuler un devis signé auprès d'un artisan

Par Yshara

Bonjour,

En février 2021 j'ai signé un contrat pour la rénovation de ma toiture, pour un montant de 19000?, sur le devis nous avons stipulé la date de réalisation des travaux au 15/09/2021, en revanche aucune date limite de fin de travaux n'a été définie. Également, nous lui avons fait parvenir un chèque de 40% de la somme correspondant à l'acompte (chèque qui à ce jour n'a pas été encaissé).

En juillet de cette année je lui ai téléphoné car je voulais que nous nous revoyions pour faire un point sur comment les travaux allaient se réaliser, il me propose de passer en août mais à ce jour il ne m'a pas contacté. Lors de notre conversation téléphonique il me répète qu'il ne pourra pas réaliser les travaux à la date indiquée (15/09/21) car il a du retard à cause de la pénurie due à la Covid, ou à cause de la mauvaise météo de cette année ou encore il a trop de chantiers en cours.

Nous arrivons à la date du 15/09 et je n'ai pas de ses nouvelles, je ne souhaite plus réaliser les travaux avec cet artisan, je ne trouve pas sérieuse sa façon de travailler, surtout quand le jour de sa visite en février il a traité beaucoup d'artisans de baratineurs.

J'ai lu qu'il est possible de faire annuler le devis quand la date est dépassée de 7 jours et s'il n'existe pas de cas de force majeure, est-ce que la mauvaise météo ou la Covid sont-ils considérés comme « des cas de force majeure » ? (sachant qu'il met lui-même un avis google en stipulant : très bonne entreprise à du matériel pour travailler).

J'ai aussi lu que je dois lui faire parvenir une lettre RAR dans un délai de 60 jours ouvrés à compter de la date indiquée, cela veut dire que j'ai 60 jours à partir du 15/09 pour envoyer mon courrier et faire annuler le devis, et donc les travaux ? Etant donné que le chèque n'a pas, (à ce jour) été débité, dois-je le lui réclamer ? L'artisan peut-il, malgré tous ces arguments se retourner contre nous ?

Merci d'avance de vos réponses/commentaires.